

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le à huis clos le 14 avril 2020, par vidéoconférence, suivant les mesures appliquées par l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5 et mairesse suppléante, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020.

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 0 en raison de la pandémie du COVID-19, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos considérant l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 023, Monsieur Michel Proulx de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 024, Monsieur Michel Proulx de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n°134, Messieurs Bertrand Rouseau et Jean-Guy Lambert de Sainte-Perpétue.

4. Adoption de l'ordre du jour

76.04.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 14 avril 2020, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020
6. **Demande :**
 - a) Financière First National SEC : transferts bancaires pour les paiements des taxes foncières
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Avis de motion : report des dates d'échéances taxes municipales
 - b) Demande d'aide financière auprès des Ministres de l'Innovation du Canada et du Québec
 - c) Programme d'aide à la voirie locale (subvention du député)
 - d) Coronavirus : mesures particulières
 - e) 32^e colloque du CAMF
 - f) Fibre optique : octroi d'une aide financière
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales
 - c) Engagement travail étudiant : aide à la voirie
 - d) Équipement du nouveau camion déneigement
 - e) Accessoire pour pépinière
 - f) Engagement des employés temporaires pour la voirie
 - g) Vente du 10 roues Inter 1993
 - h) Mesures d'urgence : travaux rang Saint-Joachim
 - i) Coronavirus : mesures particulières

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Demande d'appui de la municipalité de Wickham : surplus accumulé non affecté de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - c) Demande d'appui de la municipalité de Wickham : rapport financier 2019 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - d) Adoption des états financiers de la R.G.M.R. du Bas-St-François au 31 décembre 2019
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction mars 2020
 - b) CPTAQ : demande d'autorisation par 9256-1646 Québec inc.
12. **Loisirs et culture**
 - a) Demande d'appui de la municipalité de Wickham : réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour la contribution annuelle
 - b) Ville de Drummondville : entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Préventionniste en sécurité incendie
 - c) Santé et sécurité au travail
14. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
15. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 mars;

77.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 16 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Financière First National SEC : transferts bancaires pour les paiements des taxes foncières

ATTENDU QUE la Financière First National SEC souhaite effectuer des transferts bancaires pour les paiements des taxes foncières de leurs clients au lieu d'effectuer des paiements par chèque;

ATTENDU QUE la Financière First National SEC fournira les détails de paiements par courriel à municipalite@stebrigittedessaults.ca;

78.04.2020 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la directrice générale de faire parvenir les documents nécessaires à la Financière First National SEC pour que ceux-ci puissent effectuer des transferts bancaires pour les paiements des taxes foncières de leurs clients.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues février 2020	149,23 \$
208 Ch de la Rivière du 9 janv. au 5 mars 2020	3 355,06 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR février 2020	5 590,98 \$
-------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR février 2020	2 210,11 \$
-------------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Jaseur mars 2020	71,23 \$
Communiqué COVID-19	69,67 \$
Jaseur avril 2020	65,15 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (SUITE)

Timbres; rouleaux perm. + 1,07\$+0,02,0,03,0,04.. 984,99 \$

TELUS

Cellulaire du 25 fév. au 24 mars 57,49 \$

VISA DESJARDINS

Fournitures MEGA; vis plancher + mèche pour MACK 20,02 \$

Macpek; lumière pour MACK 599,48 \$

Canadian Tire; boîtes aux lettres + WD40 garage 121,64 \$

Dépanneur 4 saisons; diesel 71,63 litres 95,20 \$

Dépanneur 4 saisons; essence 84.992 litres 97,57 \$

TOTAL DU CHÈQUE 933,91 \$**INDUSTRIELLE ALLIANCE**

Manon Lemaire fév 2020 #083128488 156,33 \$

Mathilde Potvin fév 2020 #1815046800 110,96 \$

GROUPE MASKATEL

Mars (336-4917) centre comm et MDJ 68,98 \$

Mars (336-4460) bureau 184,30 \$

Mars (336-7149) garage et aqueduc 61,57 \$

Mars (336-7136) usine épuration 52,74 \$

Mars (336-7145) bibliothèque 52,56 \$

TOTAL DU CHÈQUE 420,15 \$**Geronimo Castillo-Roy**

Remb. boîte aux lettres pour Hôtel de Ville 133,29 \$

Barre tendre protéine + emballage double Carte Muni (9,52 \$)

Remb. lingettes désinfectantes pour camion 4,59 \$

TOTAL DU CHÈQUE 128,36 \$**SERVICES DE CARTES DESJARDINS**

Frais paiement direct février 2020 34,59 \$

MANUEL TURCOTTE

Entretien patinoire saison 2019-2020 2 250,00 \$

Total des chèques émis et des dépôts directs : 16 588,21 \$79.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 16 588,21 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 876,23 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 21 635,86 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux**a) Avis de motion : report de la date d'échéance des taxes municipales**80.04.2020 Un **AVIS DE MOTION** est donné par Christian Jutras, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour

adoption du règlement 446/2020 ayant pour objet de modifier le règlement 445/2020 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception numéro.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

b) Demande d'aide financière auprès des Ministres de l'Innovation du Canada et du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est l'une des plus petites municipalités dans le territoire de la MRC de Drummond avec sa population de 749 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le réseau internet ainsi que le réseau cellulaire sont de piètre qualité et inefficaces;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults forme un territoire rural et que les agriculteurs ont besoin d'un réseau internet fiable et à la fine pointe de la technologie pour supporter leurs nouveaux systèmes d'équipement afin d'être efficaces pour opérer leurs entreprises et machineries;

CONSIDÉRANT QUE la mauvaise connexion nuit sérieusement au développement de la Municipalité autant à l'égard de l'arrivée potentielle de nouvelles familles dans notre municipalité (car elles ne peuvent pas notamment faire de télétravail ou opérer efficacement une entreprise pour un travailleur autonome) qu'à l'égard de l'accroissement des entreprises qui voudraient s'implanter sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'en cette période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, les gouvernements favorisent le télétravail et exige la fermeture d'entreprises;

CONSIDÉRANT QU'en pareil contexte plusieurs citoyens dépendent d'une connexion internet fiable pour continuer d'occuper leur emploi et gagner un revenu;

CONSIDÉRANT QUE dans l'état actuel des choses, les citoyens de la Municipalité ne peuvent s'adonner à du télétravail vu la piètre qualité de la connexion internet actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité sont donc désavantagés par rapport à d'autres municipalités et régions, ce qui est aussi injuste qu'anormal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a mis de l'avant un projet d'implantation d'un réseau de fibre optique auquel la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait adhéré;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne verra jamais le jour puisqu'il a définitivement été abandonné par la MRC

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un réseau internet fiable et efficace constitue une nécessité en 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les paliers de gouvernement reconnaissent cette nécessité sans pour autant apporter l'aide appropriée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait le nécessaire pour aller de l'avant rapidement dans un projet d'implantation d'un réseau de fibre optique et ainsi répondre aux besoins criants de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults se veut innovatrice dans un projet collectif à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a pris des mesures concrètes pour que ce projet voit le jour prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a ainsi identifié un partenaire sérieux et convenu avec ce dernier de modalités permettant l'implantation du réseau de fibre optique rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults opte ainsi pour un mode de fonctionnement ayant déjà fait ses preuves et ayant déjà donné des résultats concrets et satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du réseau de fibre optique dépend maintenant seulement du versement d'une aide à ce partenaire, l'ensemble des autres modalités ne présentant aucune difficulté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite régler ce dernier obstacle pour ainsi répondre aux besoins de sa population qu'elle cherche à combler depuis maintenant très longtemps;

CONSIDÉRANT QU'une aide est requise pour éviter un trop lourd fardeau financier à la population en lien avec l'implantation du réseau de fibre optique;

81.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité demande une aide financière auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation pour favoriser **l'implantation d'un réseau de fibre optique pour l'ensemble de la population de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à moindres coûts** pour les citoyens;
- que la municipalité autorise la directrice générale, Manon Lemaire, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Programme d'aide à la voirie locale (subvention du député)

Le 31 mars 2020, le ministère des Transports avisait les municipalités par courriel qu'en raison de la situation exceptionnelle liée au COVID-19,

le dépôt de nouvelles demandes d'aide financière et la mise à jour de la page Web du Programme d'aide à la voirie locale (<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/municipalites/programme-aide-voirie/Pages/programme-aide-voirie.aspx>) sont temporairement reportés.

Les modalités actuelles du Programme devant être adaptées à cette crise, celles-ci doivent être approuvées par le Conseil du trésor avant leur publication.

Il nous assure que tous les efforts sont investis pour que ces délais soient les plus courts possible et qu'ils nous informeront par courriel de l'évolution de la situation.

d) Coronavirus : mesures particulières

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois et que cette mesure exceptionnelle octroie au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place l'ensemble des mesures visant à assurer la protection de la santé de la population;

ATTENDU QUE le gouvernement a ordonné, dans le cadre du décret numéro 177-2020, que les centres de la petite enfance, les garderies et les services de garde en milieu familial de même que les services de garde en milieu scolaire suspendent leurs activités, sous réserve des services devant être organisés et fournis aux enfants dont l'un des parents est à l'emploi d'un établissement de santé ou de services sociaux ou y exerce sa profession, ou est policier, pompier, ambulancier, agent des services correctionnels ou constable spécial;

ATTENDU QUE Mme Potvin, secrétaire-réceptionniste, ne pourra être toujours présente au bureau municipal considérant sa situation familiale;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults prendra des mesures pour que celle-ci puisse faire du télétravail;

ATTENDU QUE la résolution 62.03.2020 stipulait que les membres du conseil devaient réévaluer chaque semaine la rémunération de Mme Potvin;

82.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de rémunérer Mme Mathilde Potvin tel qu'à l'habitude jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, même si les heures de télétravail sont moindres, considérant que Mme Potvin sera disponible en tout temps pour répondre aux directives de la directrice générale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) 32e colloque du CAMF (voir résolution 65.03.2020)

Le 26 mars 2020, le CAMF annonçait par courriel cette décision :

Situation exceptionnelle : décisions exceptionnelles

La réalité des acteurs de la société civile et du monde municipal, qui comme vous projeteraient de participer prochainement à l'un ou l'autre des événements du CAMF, a drastiquement changé.

Devant le train de mesures annoncées par les instances gouvernementales et l'incertitude quant à la durée du maintien de ces mesures, le conseil d'administration du CAMF a décidé d'annuler ou de reporter les événements qui devaient avoir lieu ce printemps. Cette décision est prise dans l'intérêt premier de la santé de la population et dans un esprit de solidarité.

Événements annulés

- 32^e Colloque annuel du CAMF (28 et 29 mai)
- La Fête des voisins (6 juin)

Prolongation

- Prix du CAMF 2020 : l'appel de candidatures des Prix du CAMF **se poursuit jusqu'au 9 avril prochain**. Nous attendons vos candidatures : <https://bit.ly/2UC4wHt>

f) Fibre optique : octroi d'une aide financière

ATTENDU que le territoire de la MRC de Drummond est insuffisamment desservi en matière de télécommunication et de télédistribution;

ATTENDU que la MRC a déclaré sa compétence à cet égard suivant la résolution portant le numéro MRC11936/01/18 conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1);

ATTENDU que le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique de la MRC a été abandonné;

ATTENDU le *Règlement numéro MRC-866* abrogeant le *règlement MRC-841* relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait;

ATTENDU que la Municipalité est une personne morale de droit public régie notamment par le *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1);

ATTENDU que le Bénéficiaire exploite une entreprise de télécommunication;

ATTENDU que cette entreprise est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2);

ATTENDU que le bénéficiaire envisage l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que l'implantation de ce réseau répond aux besoins de la Municipalité et de ses citoyens;

ATTENDU que la Municipalité n'entend pas conclure de contrat de service avec le Bénéficiaire;

ATTENDU que la Municipalité n'entend pas conclure de contrat visant l'acquisition d'un bien auprès du Bénéficiaire;

ATTENDU qu'elle n'entend pas non plus devenir propriétaire du Réseau;

ATTENDU que la Municipalité n'envisage pas un partenariat public/privé et qu'elle n'envisage pas la conclusion d'une entente portant sur le partage de droit de propriété ou de droit d'usage exclusif du réseau;

ATTENDU qu'aux fins de favoriser l'implantation de ce réseau, la Municipalité juge opportun d'octroyer une aide financière;

ATTENDU l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1);

ATTENDU l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1);

ATTENDU que la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ c. I-15) ne s'applique pas à l'aide octroyée en vertu des dispositions précitées;

ATTENDU que la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée au terme de la présente résolution n'excède pas le montant le plus élevé entre 25 000 \$ et celui qui correspond à 1 % du total des crédits prévus au budget de la Municipalité pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci ni n'excède le montant correspondant à 5 % du total de ces crédits;

83.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

D'OCTROYER une seule et unique aide financière globale de 115 000 \$ à COOPTEL Coop de Télécommunication dont le versement sera assuré selon les modalités prévues au Calendrier des versements qui suit, lequel Calendrier des versements varie en fonction de scénarios modulés selon que l'implantation du Réseau est complétée ou non en 2021 :

CALENDRIER DES VERSEMENTS	
– En 2020, un montant de 50 000,00 \$ sera versé dès qu'une commandite au montant équivalent aura été reçue par la Municipalité de la part de la Caisse populaire de l'Est de Drummond au plus tard le 31 décembre 2020 ;	
SCÉNARIO 1 : Le Réseau n'est pas implanté dans sa totalité en 2021	SCÉNARIO 2 : Le Réseau est implanté dans sa totalité en 2021
– En 2021, aucun montant ne sera versé ;	– En 2021, un montant de 25 000,00 \$ sera versé ;
– En 2022, un montant de 19 000,00 \$ sera versé, à la date anniversaire de la signature de l'entente ou lorsque l'ensemble du Réseau aura été implanté, selon la dernière de ces occurrences ;	– En 2022, un montant de 25 000,00 \$ sera versé ;

<p>– En 2023, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de la signature de l'entente dans la mesure où les occurrences précédentes sont survenues ;</p> <p>– En 2024, un montant équivalent à 20% de l'aide précitée sera versé à la date anniversaire de la signature de l'entente dans la mesure où les occurrences précédentes sont survenues ;</p>	<p>– En 2023, un montant de 12 500,00 \$ sera versé ;</p> <p>– En 2024, un montant de 2 500,00 \$ sera versé ;</p>
---	--

DE PRENDRE les montants prévus d'aide financière à même les surplus de la Municipalité ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente d'aide financière avec COOPTEL Coop de Télécommunication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Réparation de la pépinière;
- Entretien à l'usine d'épuration;
- Entretien à l'usine d'aqueduc;
- Fermeture des terrains de jeu;
- Entretien des camions.

b) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales

ATTENDU QUE M. Marcel Thauvette, citoyen de Sainte-Brigitte-des-Saults avait offert ses services pour débayer les entrées municipales, et ce gratuitement pour la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE M. Thauvette utilisait ses équipements;

ATTENDU QUE la municipalité fournissait seulement l'abrasif;

ATTENDU QUE la municipalité désire le remercier pour les excellents services rendus pour toute la saison hivernale 2019-2020;

84.04.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de lui verser une somme de 500 \$ pour le déneigement des entrées municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Engagement travail étudiant : aide à la voirie

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait une demande d'aide financière au gouvernement du Canada dans le programme emplois d'été Canada 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults engage chaque année un ou des étudiants;

85.04.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'embaucher Monsieur William Allard au poste d'emploi étudiant à la section voirie pour la saison estivale 2020 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés étudiants. (résolution 285.12.2019)
- que M William Allard sera sous la supervision de Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal et que celui-ci organisera l'horaire de travail de la semaine. Cet horaire variera selon la température, les travaux à exécuter chaque semaine et de la subvention octroyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Équipement du nouveau camion de déneigement

Monsieur Géronimo Castillo Roy demandera une estimation des coûts pour l'installation des équipements à neige pour le nouveau 10 roues.

e) Accessoire pour pépîne

Monsieur Géronimo Castillo Roy vérifiera les coûts pour un godet usagé pour la pépîne.

f) Engagement des employés temporaires pour la voirie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a besoin de plusieurs employés temporaires de voirie pour les travaux estivaux;

CONSIDÉRANT QUE M. André Blanchette offre à la municipalité de venir travailler comme mécanicien et opérateur de machinerie deux (2) jours par semaine pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demandera aux employés temporaires de l'été passé leurs disponibilités;

86.04.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'engager M. André Blanchette à 2 jours par semaine comme employé temporaire de la voirie pour les travaux estivaux 2020 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés temps partiel (résolution 286.12.2019);

- d'engager M. Alain Blanchette comme employé temporaire de la voirie pour les travaux estivaux 2020 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés temps partiel (résolution 286.12.2019) pour un maximum de 40 heures par semaine;
- d'engager M. Michel Proulx comme employé temporaire de la voirie pour les travaux d'asphaltage pendant les travaux estivaux 2020 au taux horaire tel que prévu à la rémunération des employés temps partiel (résolution 286.12.2019);
- d'autoriser l'inspecteur municipal à engager des employés temporaires lors des travaux estivaux pour les travaux d'asphaltage;
- que les employés engagés seront sous la supervision de Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal et que celui-ci organisera l'horaire de travail de la semaine. Cet horaire variera selon la température et les travaux à exécuter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Vente du 10 roues Inter 1993

CONSIDÉRANT l'achat du nouveau 10 roues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent vendre le 10 roues Inter 1993;

CONSIDÉRANT QUE ledit bien sera vendu par appel d'offres;

87.04.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à faire l'annonce de la vente du 10 roues Inter 1993 lorsque le nouveau 10 roues sera en préparation;
- qu'une mise minimale sera fixée par la municipalité;
- de publier la vente de l'Inter 1993 uniquement dans le journal municipal, sur le Facebook de la municipalité, ainsi que sur le site internet de la municipalité;
- que les acheteurs devront utiliser le bordereau de soumission fourni par la municipalité;
- que le bien sera vendu tel que vu, aux risques de l'adjudicataire;
- que la municipalité n'offre aucune garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Mesures d'urgence : travaux rang Saint-Joachim

Considérant que le Maire, Jean-Guy Hébert a décrété l'état d'urgence pour des travaux de voirie dans le rang Saint-Joachim à la limite de La-Visitation-de-Yamaska et de Sainte-Brigitte-des-Saults. Celui-ci fait un compte rendu des travaux effectués par Excavation Guévin Lemire dans le rang Saint-Joachim.

i) Coronavirus : mesures particulières

ATTENDU QU'en période de pandémie, la participation des travailleurs et des employeurs est indispensable;

ATTENDU QU'afin d'atteindre les objectifs de prévention déterminés par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), dans le but de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la formation et l'information sur les droits et obligations de chacune des deux parties seront d'autant plus importantes;

ATTENDU QUE l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger adéquatement les travailleurs. Ces mesures se rapportent principalement à l'aménagement des lieux de travail, à l'instauration de procédures sécuritaires de travail, à la fourniture d'équipements de protection personnelle lorsque requis et à la participation aux mécanismes de gestion en santé et sécurité au travail.

ATTENDU QUE le travailleur doit, quant à lui, prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

ATTENDU QUE le travailleur doit se soumettre aux exigences du programme de prévention mis en place par son employeur le cas échéant et, au besoin, porter les équipements de protection personnelle qui lui sont fournis.

ATTENDU QUE le travailleur doit participer aux mécanismes de prise en charge mis en œuvre par l'employeur dans le cadre des mesures préventives instaurées par ce dernier.

ATTENDU QUE les travaux pour le secteur de la voirie nécessitent le besoin d'être deux personnes pour effectuer des tâches;

ATTENDU QUE certains travaux vont demander d'être à moins de deux mètres;

ATTENDU QUE dans ces situations le port du masque de procédure et de lunettes de protection est recommandé en plus des gants habituellement portés;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults autorisera seulement deux personnes à bord des véhicules;

ATTENDU QUE des recommandations intérimaires concernant les travaux de voiries, entretien routier, travaux publics, entretien et réparation des secteurs municipale seront remises à tous les cols bleus;

88.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de transmettre des recommandations intérimaires concernant les travaux de voiries, entretien routier, travaux publics, entretien et réparation des secteurs municipale seront remis à tous les cols bleus;
- d'autoriser l'inspecteur municipal à autoriser des frais de déplacement à certains employés lorsqu'ils ne pourront pas respecter les recommandations de distanciation sociale dans les véhicules municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'est soumise, car la séance est à huis clos (COVID-19).

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

M. François Bilodeau informe les membres du conseil que la séance prévue en mars a été annulée dû à la Covid-19.

b) Demande d'appui de la municipalité de Wickham : surplus accumulé non affecté de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

ATTENDU QUE les municipalités de Wickham et de Lefebvre demandent à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François de mandater son vérificateur pour établir le montant nécessaire à son roulement annuel afin de redistribuer aux municipalités membres le solde de son surplus accumulé non affecté dès l'été 2020;

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a un surplus accumulé non affecté de 1 558 609 \$ au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité juge ce surplus beaucoup trop élevé;

ATTENDU QUE selon les informations obtenues, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François devait mandater son vérificateur lors de l'audition des livres de l'année 2019 afin d'établir le montant nécessaire à son roulement annuel pour redistribuer aux municipalités membres à chaque début d'année le solde non nécessaire de son surplus accumulé non affecté;

89.04.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la démarche de la Municipalité de Wickham;
- de demander à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François de mandater son vérificateur ou la direction de la Régie pour établir le montant nécessaire à son roulement annuel afin de redistribuer aux municipalités membres le solde de son surplus accumulé non affecté dès l'été 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Demande d'appui de la municipalité de Wickham : rapport financier 2019 de la Régie des matières résiduelles de la gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a déposé son rapport financier de l'année 2019;

ATTENDU QUE le rapport financier 2019 de la Régie des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'avait pas été approuvé par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait fait le dépôt du rapport financier 2019 à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars dernier;

ATTENDU QUE ce rapport doit être adopté par les 2/3 des municipalités membres;

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham avise les municipalités membres la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François qu'elle n'adoptera pas le rapport financier 2019 tant que cette dernière n'aura pas donné suite à la résolution numéro 2020-03-143 pour l'établissement du fonds de roulement annuel;

90.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'informer la municipalité de Wickham que nous adopterons lors de cette séance le rapport financier 2019 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (voir résolution 91.04.2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Adoption des états financiers de la R.G.M.R. du Bas-Saint-François au 31 décembre 2019

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a déposé son rapport financier de l'année 2019 aux municipalités membres;

ATTENDU QUE le rapport financier 2019 de la Régie des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'avait pas été approuvé par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait fait le dépôt du rapport financier 2019 à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars dernier;

ATTENDU QUE ce rapport doit être adopté par les 2/3 des municipalités membres;

91.04.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le rapport financier 2019 de Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Urbanisme

a) Permis de construction mars 2020

Trois (3) permis ont été délivrés pour le mois de mars 2020.

a) CPTAQ : demande d'autorisation par 9256-1646 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE la demande est à fin d'aliénation/ lotissement à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE 9256-1646 Québec inc. (Mme Andréanne Benoit, seule et unique actionnaire et administratrice) est propriétaire du lot 4 632 514, ayant une superficie de 41,29 hectares (terres en culture)

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne Benoit a comme projet d'acquérir par un transfert de terrain de Martin Benoit, une partie des lots 4 632 523, à savoir 29 284.1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 632 523 a une superficie totale de 204 645.7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 632 523 et 4 632 514 sont contigus;

CONSIDÉRANT QUE sur le lot 4 632 523, nous retrouvons deux poulaillers ;

CONSIDÉRANT QUE madame Benoit loue un poulailler depuis 2004 sur le lot 4 632 523;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, elle loue un deuxième poulailler sur le même lot;

CONSIDÉRANT la présence de sa résidence (article 40) sur le même lot que les deux poulaillers;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine la Ferme G.M. Benoit est une entreprise familiale;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec Ferme G.M. Benoit au niveau de la réception du fumier et de l'épandage a été entérinée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage #332-07 de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Drummond;

92.04.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la demande pour la compagnie 9256-1646 Québec inc. représenté par Madame Andréane Benoit pour l'aliénation et le lotissement en faveur du demandeur pour des lots 4 632 514 et 4 632 523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) **Demande d'appui de la municipalité de Wickham : réseau Biblio du Centre-de-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour la contribution annuelle**

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham demande au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie d'accorder un crédit ou de réduire la contribution 2020 de la Municipalité au prorata du nombre de jours que notre population n'aura pas accès à notre bibliothèque municipale et aux services offerts par le Réseau biblio.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire pour la COVID-19;

ATTENDU QUE notre population est en confinement;

ATTENDU QUE notre population n'a pas accès aux services de notre bibliothèque municipale et aux services offerts par Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

93.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer les démarches de la Municipalité de Wickham;
- de demander à Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie d'accorder un crédit ou de réduire la contribution 2020 de la Municipalité au prorata du nombre de jours que notre population n'aura pas accès à notre bibliothèque municipale et aux services offerts par le réseau Biblio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Ville de Drummondville : entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture**

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham demande à la Ville de Drummondville d'accorder un crédit ou de réduire la contribution 2020 de la Municipalité prévue à l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture au prorata du nombre de jours que notre population n'aura pas accès aux services des activités récréatives et culturelles offertes par la Ville en vertu de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture.

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham demande un appui des municipalités;

94.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas donner suite à la demande d'appui de la municipalité de Wickham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) **Préventionniste en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond désire connaître les municipalités intéressées à partager une ressource en commun pour un service de préventionniste en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Drummond doivent atteindre les objectifs de prévention du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a des municipalités locales qui n'ont pas suffisamment de visites de prévention à faire annuellement pour maintenir à l'emploi un préventionniste à plein temps;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait y avoir des avantages à mettre en commun une ressource en prévention des incendies, entre autres, pour les visites de prévention et la production de plans d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond pourrait gérer la ressource dans ses locaux;

95.04.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults n'est pas intéressée pour l'instant au service du préventionniste en sécurité en incendie considérant qu'elle fait affaire avec le préventionniste du service incendie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Santé et sécurité au travail**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond désire connaître les municipalités intéressées à partager une ressource en commun pour la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de la MRC, en tant qu'employeurs, ont des obligations en matière de santé et sécurité au travail envers leurs employés;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait y avoir des avantages à mettre en commun une ressource permettant de maintenir et respecter les normes et les lois en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond pourrait gérer la ressource dans ses locaux;

96.04.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults qu'elle n'est pas intéressée pour l'instant au service de santé et sécurité au travail considérant qu'elle fait affaire avec le groupe Accisst.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

15. Levée de la réunion

97.04.2020 Il est 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.
N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale